



# COMPTES 2022

COMMISSION DE GESTION



## COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : François Bruchez (Le Centre)

Rapporteur : Olivier Baseggio (LR+G)

Membres : Guillaume Borsa (Le Centre), Alain Duroux (Le Centre), Catherine Frossard (Le Centre), Mireille Brouchoud (LR+G), Stéphanie Dirac (LR+G), Dominique Thiévent (LR+G) Virginie Dubuis Gschwend (Verts).

Suppléants : Olivier Goetschi (Le Centre), Elisa Berdayes (Le Centre), Anaïs Mottiez (LR+G), Janique Zullo (LR+G), Telma Hutin (Verts).

### 1. PRÉAMBULE

Les comptes 2022 ont été approuvés par le Conseil municipal en séance du 26 avril 2023 et a été mis à notre disposition le 1<sup>er</sup> mai 2023.

La Commission de gestion s'est réunie à 3 reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse des comptes 2022 : les 10, 16 et 24 mai 2023.

La CoGest a procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, des comptes de certaines entités externes et de la situation globale.

Le Président de la Municipalité Xavier Lavanchy et le chef des finances Sylvain Robatel, ont participé à la dernière séance pour répondre aux questions.

### 2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

#### 2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### **Matériel informatique**

Nous avons additionné les différents postes en lien avec le matériel informatique. En excluant les dépenses liées aux tableaux interactifs dans les salles de classe, la commune a ainsi acheté pour CHF 62'000.- de matériel en 2022. Comment le justifier ?

L'intitulé du compte *3113.01 Matériel informatique prête en effet à confusion. Le total de ces comptes représente CHF 93'332.05, mais comprend des coûts informatiques (maintenances, hotlines et matériel) directement imputables aux services dans lesquels ces charges sont comptabilisées.*

En réalité, le matériel informatique acheté cette année s'élève à CHF 35'408.75 et comprend :

- le matériel du nouveau service Formation & Jeunesse pour CHF 4'365.-
- le matériel équipant les salles de classes primaires pour CHF 26'753.75
- le matériel renouvelé pour causes d'obsolescence ou de casse pour CHF 4'290.-

Un plan de renouvellement communal a également été mis en place en 2022 afin que, dès 2023, une liste précise soit établie et que CHF 25'000.- soient prévus chaque année pour renouveler les postes communaux en fonction de l'âge et de l'obsolescence des machines. Constatant également des dépassements aux écoles primaires, un plan de renouvellement est en cours d'élaboration par le Service afin d'avoir une meilleure maîtrise des dépenses informatiques scolaires futures.



Un nouveau poste sera créé pour distinguer le matériel des licences informatiques et softwares.

### Equilibre des comptes

La commune a enregistré en 2022 un gain sur le patrimoine financier de CHF 365'780.60 et accuse malgré tout un déficit de CHF 119'705.36. A combien se monte le déficit structurel sur une année ordinaire ?

Le déficit structurel est difficile à estimer, car nous connaissons beaucoup de variations depuis quelques années (revenus extraordinaires, départ de la PIS, départ de l'APEA, etc.). Cependant, le service des Finances estime ce déficit entre CHF 300'000.— et 400'000.—.

Fort de ce constat, des lignes directrices sont en cours de rédaction afin que les budgets futurs prennent en compte ce déficit structurel et tendent à le réduire.

### Charges de personnel

Peut-on obtenir le tableau de l'évolution de la masse salariale à la charge de la commune ?

Secteurs	Evolution de la masse salariale à charge de la Commune						
	2019	2020	2021	Budget	2022 Comptes	Différences	
Commissions	133'093.80	123'480.80	131'841.30	133'600.00	130'255.90	-3'344.10	-3%
Conseil Général	28'267.50	21'705.00	27'607.50	25'000.00	22'490.00	-2'510.00	-10%
Conseil Municipal	98'765.55	98'765.55	98'349.20	92'000.00	98'351.40	6'351.40	7%
Personnel Administratif et divers	1'194'740.55	1'233'447.10	1'372'433.85	1'337'600.00	1'351'162.95	13'562.95	1%
Travaux publics et espaces verts	596'835.85	620'250.80	514'023.40	530'100.00	524'887.80	-5'212.20	-1%
Conciergeries	386'384.12	378'083.40	407'528.15	373'500.00	363'783.53	-9'716.47	-3%
Corps de Police	684'566.85	671'443.10	651'017.70	613'800.00	619'440.10	5'640.10	1%
APEA	259'321.35	263'374.70	271'301.80	242'000.00	335'032.45	93'032.45	38%
Curatelle	283'784.05	311'038.25	383'311.00	400'000.00	388'324.90	-11'675.10	-3%
Crèche - Garderie	388'760.60	368'882.90	428'886.80	383'000.00	399'046.30	16'046.30	4%
Ecoles	184'069.80	175'357.00	180'580.00	162'600.00	202'726.40	40'126.40	25%
Centre Sportif (maîtres de bain et gérance buvette)	163'609.80	160'205.60	163'275.55	148'000.00	169'885.55	21'885.55	15%
Intégration	58'974.25	57'691.65	59'426.80	61'100.00	65'266.60	4'166.60	7%
Jumelage	49'248.55	44'398.85	22'189.05	36'200.00	11'679.70	-24'520.30	-68%
Charges sociales	840'747.05	871'994.40	905'396.80	877'400.00	856'914.90	-20'485.10	-2%
<b>Total</b>	<b>5'351'169.67</b>	<b>5'400'119.10</b>	<b>5'617'168.90</b>	<b>5'415'900.00</b>	<b>5'539'248.48</b>	<b>123'348.48</b>	<b>2%</b>

Combien d'EPT la commune emploie-t-elle en 2022 ?

La Commune emploie, au 24 mai 2023, 49 collaborateurs fixes, soit 38,91 EPT, 4 apprentis et 3 stagiaires. En 2022, 6 collaborateurs travaillaient à la Police intercommunale et 4 à l'APEA, portant le nombre de collaborateurs fixes à 59.

La Commune emploie également 45 collaborateurs auxiliaires répartis dans les domaines suivants (par ordre d'importance) : conciergerie, piscine, crèche-garderie, livreurs repas, service, patrouilleurs et médiathèque.

Il convient de souligner que les 49 collaborateurs fixes représentent le personnel communal, déduction faite des élus et du personnel refacturé totalement au CO et à l'académie de police.

En revanche, dans la masse salariale présentée ci-dessus, il s'agit de la masse salariale totale, y compris les salaires refacturés entièrement (CO et académie de police) ou qui sont répartis entre les communes du district (APEA, PIS, Curatelle, juge de commune, etc.).

Dans quel but le nouveau service « Formation et Jeunesse » a-t-il été créé ?

Le service Formation et Jeunesse a été créé suite au départ du précédent directeur adjoint des écoles. Dans la vision organisationnelle de la Commune, il était important que les écoles, la crèche-garderie, la médiathèque, la Dzèbe et le jumelage soient également doté d'un chef de service et d'une collaboratrice administrative afin d'avoir un supérieur organisationnel (chef de service) et une supérieure politique (conseillère municipale).

**Comptes des entités externes**

Au 25 mai 2023, nous n'avons pas pu obtenir la comptabilité de Calorabois et de la Paroisse. La commune ne les a pas encore reçus.

**011.3010.01 Traitements du personnel administratif p. 15**

Nous avons constaté un écart de 56 % par rapport aux prévisions. Lors des comptes de l'année précédente (2021), un écart de +64 % avait déjà été relevé.

Il s'agit d'une sous-budgétisation de CHF 5'602.15. Les salaires du personnel administratif mensuel est imputé selon des clés de répartitions basées sur les heures effectivement réalisées pour chacune des sections comptables (011 – Législatif / 012 – Exécutif / ...).

**022.3134.01 Assurances choses & RC p. 16**

Pourquoi a-t-on une baisse ?

Des différences d'imputations comptables sont possibles, car, au total, les comptes XXX.3134.01 Assurances choses & RC représentent CHF 66'244.90 contre CHF 66'700. — au budget.

**022.3130.12 Frais d'encaissement p. 16**

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de tous les frais facturés par les offices des poursuites régionaux pour les opérations relatives aux poursuites, saisies et actes de défauts de biens divers. Ce poste tend à augmenter, en lien avec le compte 910.3181.05 notamment.

**022.3158.01 Supports et maintenances informatiques p. 16**

Est-ce récurrent ? Peut-on se fier aux prévisions du budget 2023 ?

Nous nous rendons compte que les frais informatiques sont, en l'état, très difficilement maîtrisables. Les coûts liés à la mise en place des taxes (à la suite du règlement 2022 de l'eau potable) grèvent également ces charges.

Les prévisions budgétaires 2023, bien que revues à la hausse comparé à 2022, seront également difficiles à respecter. Un travail est réalisé par le service des Finances, dont dépend l'informatique, pour analyser ces dépenses et proposer des solutions adéquates.

**022.3199.01 Autres charges d'exploitation p. 16**

Qu'est-ce qui englobe ces charges ?

Ce poste comprend tous les frais qui ne sont pas imputables à un compte précis. En 2022, le compte 022.3199.01 englobe notamment les frais liés à ValaisExcellence.

Dans le cadre de ValaisExcellence, chaque année, deux services seront audités engendrant une dépense de CHF 4'200 par service et par an.

**029.3120.01 Eau, énergie, combustible, élimination déchets p. 16**

Il faut s'attendre à ce que la hausse des prix continue.

La budgétisation de ces postes tente d'être la plus représentative possible, mais nous prenons note de votre remarque.

**2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE****122.3000.01 Traitements des membres des autorités p. 20**

Qu'est-ce qui justifie l'augmentation de plus de 20% ?



En 2022, l'APEA a connu un changement à sa tête : suite à une démission à la vice-présidence de l'APEA (poste à 80% auparavant), un nouvel engagement a été fait à 100%. De plus, il y a eu une période transitoire durant laquelle les deux personnes ont travaillé simultanément à ce poste.

## 2.2 FORMATION

Aucune question pour ce chapitre

## 2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE

### **329 Jumelages p. 29**

Les dépenses ont été réduites et cela nous réjouit.

Les dépenses ont été réduites, car les jumelés français ne sont pas venus en Suisse en raison du COVID. Pour 2023, une nouvelle formule de jumelage a été mise sur pied afin d'essayer de limiter les coûts de ce poste.

### **322.3636.17 Subventions aux sociétés culturelles p. 29**

### **341.3636.16 Subventions aux sociétés sportives p. 30**

Il est attendu de la commune qu'elle procède à une revue de l'ensemble des subventions accordées aux diverses sociétés. Quand cela est-il planifié ?

Les analyses de toutes les subventions distribuées aux sociétés locales sportives et culturelles par la CoFiP et la ComAn sont déjà en cours. Les conclusions de ces analyses doivent être rendues pour l'établissement du budget 2024.

### **322.3636.28 Nuances Pop p.29**

Cet intitulé mérite sa place dans les comptes. Merci de l'avoir ajouté.

### **341.3144.04 Entretien des terrains de sports p. 30**

Pour mémoire, de quels terrains s'agit-il ?

L'entretien des terrains de football des Îles et du Scex, des pistes d'athlétisme, de la piste finlandaise et du skatepark est compris dans ce poste.

## 2.4 SANTÉ

Aucune question pour ce chapitre

## 2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

### **572 Aide matérielle p. 36**

D'une manière générale, nous constatons que les charges sont supérieures et les produits inférieurs à ce qui était prévu.

Effectivement, la section de frais 572 – *Aide matérielle* est plus difficile à budgéter car dépend d'entités externes (CMS, Etat du Valais, etc.).

**572.4631.05 Remboursements mesure de réinsertion p. 37**

D'où proviennent ces remboursements ?

Ces mesures sont directement remboursées par l'Etat du Valais.

**579.3010.12 Personnel d'intégration p. 37**

Quelle sont ses tâches ?

Sont-elles subventionnées ?

Le personnel d'intégration travaille dans le cadre du PIC2 (Programme d'intégration cantonal 2) en dispensant des cours de langue, en travaillant sur l'intégration des personnes nouvellement arrivées, sur la mise en place d'ateliers, etc. Ces tâches sont subventionnées et sont visibles dans les comptes 579.46.

**2.6 TRAFIC****615.3099.01 Autres charges de personnel p. 39**

Etonnamment, cet écart de CHF 70'000.- n'est pas expliqué

Cet écart, à mettre en relation avec les allocations perçues dans le compte 615.4246.04, est justifié par l'engagement de personnel temporaire pour pallier les absences (accident ou maladie) des collaborateurs de la section des TPEV.

**615.3143.01 Éclairage public, entretiens p. 39**

Était-il nécessaire de remplacer plus de mâts que le budget ne le prévoyait ?

L'entretien annuel de l'éclairage public de deux exercices comptables (2021 et 2022) se retrouvent sous ce poste pour 2022. Des accidents non prévisibles et nécessitant des réparations ont également été notifié en 2022. Enfin, il faut souligner que le service Infrastructures & Energies a, pour les exercices futurs, créé une meilleure planification des remplacements et des interventions en collaboration avec Genedis, car il y a eu, en 2022, des confusions dans la planification des remplacements de l'éclairage public.

**2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT****710.4309.01 Contributions diverses p.42**

Que contient ce poste et comment se fait-il qu'il n'ait pas été budgété ?

Montant à mettre en relation avec le compte 950.3199.01. Le déficit 2014 du service des eaux (CHF 230'198.-) n'ayant pas été amorti dans le temps imparti, soit 8 ans, ce montant doit être mis en charge du service. Le montant du compte 710.4309.01 correspond aux produits manquants afin que le service des eaux soit autofinancé. Ce produit vient charger le compte 950.3199.01 et n'a donc aucune incidence sur le résultat final de la Commune. Ces montants ne font donc pas l'objet d'une budgétisation.

**720.4240.14 Taxes annuelles d'égout p. 43**

Comment justifier cette baisse de revenus ?

Comme vous le savez sûrement, la Commune a rencontré passablement de problèmes dans la facturation des taxes eaux et égouts cette année, suite au changement de règlement sur la distribution de l'eau potable. Les montants du 710.4240.11 Fourniture de l'eau potable et 720.4240.14 Taxes annuelles d'égout sont donc des provisions, les taxes n'ayant pas pu être



comptabilisées à temps pour le bouclage. La baisse est donc due à de la prudence comptable, une marge d'environ 8% étant prise par rapport aux revenus budgétés.

#### **790.3100.03 Matériel de bureau p. 45**

Les coûts liés à l'informatique sont élevés, tout comme le matériel de bureau. Nous sommes persuadés que des économies sont possibles.

Les coûts du matériel de bureau sont majoritairement liés aux frais de location des imprimantes pour les plans. Il est donc difficile de réduire ces coûts sans péjorer le travail des collaborateurs des services techniques.

### 2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

#### **840.3130.02 Frais et honoraires de tiers p. 48**

Nous avons dépensé le triple de ce qui était budgété, à quelles fins ?

Il s'agit de frais et d'honoraires de tiers lors de la venue de groupes (touristiques ou sportifs) qui passent par le service « Tourisme, culture et sport » pour la réservation de logements et d'établissements touristiques. Ces coûts sont refacturés et sont visibles dans le compte *840.4240.09 Prestations de service*.

#### **840.3160.01 Loyers p. 48**

Il est surprenant que le montant des loyers n'ait pas été anticipé.

Au moment du budget 2022 (automne 2021), les conditions de location avec les CFF n'étaient pas encore connues et donc difficiles à budgéter. Le budget des années précédentes était de CHF 10'500.-, alors que celui de 2022 avait déjà été revu à la hausse à CHF 13'500.—.

#### **840.3636.03 Promotion touristique et culturelle p. 47**

Peut-on consulter la liste des bénéficiaires ?

Il ne s'agit pas de versements à des bénéficiaires à proprement parler. Il s'agit de toutes les factures relatives au développement touristique et culturel de Saint-Maurice, comme : la publicité médiatique, les coûts de la Fugue Chablaisienne, le marché monastique (CHF 25'000.-), des mandats photos/vidéos et le marché de Noël principalement. A noter que certains de ces coûts, notamment pour le marché de Noël, sont refacturés dans le compte *840.4240.09 Prestations de service*.

#### **850.3130.09 Promotion de l'industrie et du commerce p. 49**

Le montant budgété a entièrement été utilisé, peut-on savoir comment il l'a été ?

Le montant 2022 a été dévolu à l'étude RegioHub+, qui a eu pour objet le secteur de la Gare.

### 2.9 FINANCES ET IMPÔTS

#### **910.3181.05 Pertes sur débiteurs – Impôts p. 52**

Le montant inscrit dans les comptes 2022 est très élevé. Il aurait pu nous servir à combler une partie de notre déficit structurel. A-t-on l'espoir d'en récupérer une partie ?

Le montant comptabilisé est le montant de perte effectivement réalisée par la Commune. Il y a un espoir très faible de récupérer une partie de ce montant. Les montants sont actuellement plus élevés que prévu, car il avait été décidé, pendant le COVID, de ne pas initier de poursuite à l'encontre des débiteurs.



A souligner qu'une provision de CHF 600'000.- est comptabilisée au bilan et pourrait couvrir en partie ce déficit. Pour le moment, il n'a pas été décidé d'utiliser cette provision mais de laisser transparaître dans les comptes les pertes effectives.

#### **961.3130.10 Frais bancaires p.53**

Nous sommes d'avis qu'il est possible de diminuer ces frais.

Ce compte contient l'ensemble des frais bancaires trimestriels et annuels. La majorité des frais concerne les paiements effectués via le guichet de la poste.

#### **961.3406.01 Intérêts dettes consolidées p. 53**

Malgré cette augmentation, les taux d'intérêts sont encore aujourd'hui à des niveaux historiquement bas. Nous remercions la commune pour avoir suivi nos recommandations en renouvelant ses emprunts sur des durées supérieures à 15 ans. La Cogest souhaite que cette stratégie se poursuive. L'évolution de la courbe des taux est une opportunité et il est possible de renouveler des emprunts sur 30 ans à un taux attractif. Vu notre niveau d'endettement, nous devons limiter les risques liés à la hausse des taux d'intérêts à court et moyen terme.



Après renseignements, un seul établissement bancaire propose des emprunts à long terme (30 ans). Nous attendrons les perspectives et les offres fournies par les établissements bancaires lors des prochains emprunts ou renouvellements d'emprunts pour analyser votre demande.

#### **961.3499.01 Intérêts rémunérateurs p. 53**

Un montant correspondant sera-t-il prévu au budget 2024 ?

Chaque année, un montant d'intérêts rémunérateurs est comptabilisé dans les comptes, sans qu'un montant ne soit inscrit au budget. Au vu de la hausse de ces intérêts versés, nous réfléchissons au moment de l'établissement du budget pour qu'un montant soit inscrit en 2024.

#### **963.3431.70 Charges Bâtiment Duc p. 54**

Le dépassement est supérieur à 10% et CHF 5'000.-. Quelles sont ces charges et ont-elles été refacturées ?

Il s'agit des charges d'utilisation du Bâtiment Duc (eau, énergie, etc.). Ces charges sont refacturées au travers des charges des locataires.

#### **963.4430.31 Panneaux photovoltaïques Tuilerie p. 54**

Nous n'enregistrons aucun revenu de ces panneaux photovoltaïques.





Contact a été pris avec Genedis suite à la séance du Conseil Municipal de présentation des comptes 2022. A ce jour, après un échange avec Genedis, le dossier est toujours en attente de leur côté.

#### **963.4430.70 Location Bâtiment Duc p. 54**

Comment expliquer la baisse des recettes locatives ?

La baisse est due à une écriture comptable et à un reliquat du changement informatique. Un transitoire de 2020 pour des loyers perçus sur l'ancien système était resté comptabilisé dans ce compte. Nous avons donc pris la décision de l'extourner afin d'avoir des écritures uniquement comptabilisées sur l'exercice 2022.

### **3. COMPTE D'INVESTISSEMENTS**

#### **613.5610.04 Part à la construction des routes cantonales p. 59**

Il est difficile à y voir clair dans ce poste

Il s'agit d'une participation aux frais de construction du réseau des routes cantonales, facturé par le service cantonal de la mobilité. Il n'y a qu'une facture annuelle reçue par la Commune qui contient la répartition de ces frais entre toutes les communes valaisannes.

#### **615.5060.21 Véhicule p. 59**

Comment nos véhicules sont-ils assurés ?

Nos véhicules sont assurés via un contrat d'assurance flotte véhicule.

Avons-nous touché des indemnités à la suite de cette casse ?

Aucune indemnité ne nous a été versée, car il ne s'agissait pas d'un accident mais d'une casse moteur. Après une tentative de réparation infructueuse, le Conseil municipal a dû prendre la décision de remplacer ce véhicule.

#### **790.5040.22 Parc de la Tuilerie p.60**

Nous nous passerons de commentaires pour ce point.

### **4. DETAIL DU BILAN AU 31.12.2022**

#### **1084.03 Bâtiment - Simplon 11 p. 64**

Quand la vente sera-t-elle effective ? Nous payons encore des charges sur ce bâtiment.

La vente sera effective en 2024. Effectivement, nous payons encore des charges, mais nous encaissons également encore des loyers, jusqu'à fin 2023.

#### **1403.11 PGEE p. 65**

Que signifie PGEE ? La différence de solde par rapport à 2021 est considérable.

PGEE signifie Plan Général d'Evacuation des Eaux. La différence est effectivement considérable, car de gros investissements sont réalisés sur les réseaux d'eaux claires et eaux usées, à mettre en relation avec le compte d'investissements 720.5030.04 *Canalisations eaux claires et usées*.

#### **2010.00 ATF Finarbit p.67**



Quelles sont les conditions actuelles de cet emprunt ? Est-il indexé au taux Saron ?

La Commune a plusieurs ATF, qui représentent une moyenne des taux de 1.7%. Les prêts en cours sont à taux fixe jusqu'à leur échéance. Les taux initiaux sont basés sur le Saron, mais ne fluctuent pas tant que le contrat de prêt n'est pas échu.

#### **2064 Prêts, reconnaissances de dettes p. 67**

Comme par le passé, nous souhaiterions pouvoir consulter une liste détaillée sur laquelle figurent le créancier, la somme empruntée, le taux d'intérêt, l'échéance et l'amortissement convenu.

Cette liste nous a bien été remise par le chef des finances que nous remercions au passage pour son excellente collaboration.

Comment interpréter les emprunts de la bourgeoisie et de SES Energies ? Ceux-ci n'apparaissent pas sur la liste qui nous a été fournie.

L'emprunt de la Bourgeoisie figure bien sur la liste fournie (2064.20). L'emprunt SES ne figure pas, car il s'agit d'un transfert de compte. Auparavant, un montant était comptabilisé, car la Commune avait prêté un montant à SES Energies SA. Après la vente du réseau électrique, SES Energies a en quelque sorte remboursé son prêt et a à son tour prêté de l'argent à la Commune.

## **5. ANNEXES AUX COMPTE**

#### **17e Tableau des garanties (cautionnements) p. 74**

Nous avons demandé que figure chaque année le montant effectivement utilisé, ce que nous ne voyons toujours pas. Pouvez-vous nous fournir un tableau avec ces données ?

Nous devons garder un œil attentif sur l'utilisation de ces fonds et ne pas sous-estimer les risques.

Ne devrions nous-pas être rémunéré pour le risque et encourager ainsi les remboursements ?

Il est, aux yeux de la Commune, difficile de demander une rémunération du risque pour des liquidités que nous ne prêtons pas effectivement.

Une rémunération pour le risque aurait plusieurs conséquences : une limitation possible des investissements réalisés par ces entités et une hausse des charges de fonctionnement communales, étant entendu que la Commune participe, pour plusieurs entités (STEP, Calorabois, CO, EMS St-Jacques, APAC) aux coûts annuels.

## **6. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION**

Comme le mentionne la municipalité, il faudra certainement encore plusieurs années avant de retrouver des comptes durablement équilibrés. Nous avons pu constater, lors de notre dernière séance, que la volonté d'atteindre cet objectif était bien présente. La prudence dans l'estimation des revenus fiscaux a également été appréciée par notre commission.

Le déficit structurel de notre belle commune se situe dans une fourchette comprise entre CHF 300k et CHF 400k. Pour parvenir à redresser la barre, l'effort doit être fait sur tous les postes. Du matériel de bureau aux investissements les plus lourds, chacun doit contribuer à la baisse des charges. La municipalité doit s'assurer que ce message soit transmis à tous ses collaborateurs.

La stratégie qui consiste à vendre une partie de notre patrimoine financier pour financer nos nombreux investissements est une solution pragmatique, mais qui n'est pas durable.

Le renouvellement de nos emprunts sur des durées comprises entre 15 et 30 ans permet de limiter les risques liés à la hausse des taux à court et moyen terme. Nous souhaitons que cette stratégie soit poursuivie. La courbe des taux reste encore aujourd'hui une belle opportunité.

Lorsque nous aurons réussi à combler notre déficit chronique, viendra alors le temps de rembourser nos dettes...



## 7. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

La commission de gestion émet un préavis favorable pour la vente d'une surface de 11'862m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n° 2375, pour un montant de CHF 3'217'120.-.

La commission de gestion recommande au conseil général par 7 oui et 2 abstentions d'accepter les comptes 2022 tels que présentés par le conseil municipal.

Saint-Maurice, le 30 mai 2023

  
Le Président :  
François Bruchez

Le Rapporteur :  
Olivier Baseggio

